

MUR FLEURI RÈGLEMENT

RÈGLEMENT DE L'ANIMATION

« LA COMBE EN FLEURS » — NYON LA COMBE

1. ORGANISATEUR

L'animation intitulée « **La Combe en Fleurs** » (ci-après « l'Animation ») est organisée par le **Centre commercial La Combe**, situé à Nyon, en collaboration avec l'agence **MOSH** (ci-après « l'Organisateur »).

2. OBJET DE L'ANIMATION

L'Animation invite les visiteurs à participer à une expérience printanière et ludique autour d'une « **Roue du Printemps** » ainsi qu'un mur fleuri interactif.

Après inscription **via le formulaire accessible par QR code** et **abonnement au compte Instagram officiel @nyonlacombe**, les participants pourront tourner la roue afin de tenter leur chance.

Selon le résultat obtenu, les participants pourront soit :

- **remporter une fleur** suspendue sur le mur fleuri contenant soit un mot doux, soit une carte cadeau La Combe,
- **bénéficier d'un second tour ;**
- **ne pas remporter de lot.**

L'Animation est proposée sans obligation d'achat.

3. DATE, LIEU ET DURÉE

Dates :

- mercredi 27 mai 2026
- samedi 30 mai 2026

Horaires :

- de 10h00 à 17h00

Lieu :

- Centre commercial La Combe, Nyon

(animation organisée soit sur l'esplanade extérieure, soit à l'intérieur du centre selon les conditions météorologiques)

L'Organisateur se réserve le droit de **modifier les horaires, déplacer, suspendre** ou **interrompre** l'Animation à tout moment en cas de force majeure, de problème technique, de conditions météorologiques défavorables ou pour toute raison liée à la sécurité ou au bon déroulement de l'événement, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'Animation est ouverte à toute personne physique.

- Les mineurs peuvent participer sous la responsabilité d'un représentant légal.
- Une seule participation par personne et par journée d'animation est autorisée.

Pour participer valablement à l'Animation, chaque participant doit impérativement :

- scanner le QR code mis à disposition sur place ;
- remplir le **formulaire de participation** ;
- **être abonné au compte Instagram officiel @nyonlacombe** au moment de sa participation ;
- accepter le présent règlement.

Toute participation incomplète, erronée ou non conforme pourra être annulée sans possibilité de réclamation.

5. DÉROULEMENT DE L'ANIMATION

Après validation de son inscription, le participant est autorisé à tourner la « **Roue du Printemps** ».

Selon la case obtenue, le participant pourra soit :

- récupérer une fleur suspendue sur le mur fleuri ;
- bénéficier d'un second tour ;
- ou ne pas remporter de lot.

Certaines fleurs contiennent :

- un mot doux ;
- ou une carte cadeau La Combe

Les gains sont attribués de manière aléatoire.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler une participation en cas de comportement inapproprié, fraude ou non-respect des consignes données par l'équipe d'animation.

6. DOTATIONS

Les dotations mises en jeu sont :

- **des fleurs décoratives** contenant des messages printaniers ;
- ainsi que **25 cartes cadeaux par jours** La Combe ;

Soit un total de **50 cartes cadeaux**.

Les cartes cadeaux sont valables selon les **conditions générales d'utilisation La Combe**, dans les commerces participants du centre.

Les cartes cadeaux sont valables **selon les conditions générales d'utilisation du centre commercial La Combe**, dans les commerces participants du centre.

Les dotations ne sont **ni échangeables, ni remboursables** et ne peuvent donner lieu à aucune **contrepartie en espèces**, totale ou partielle.

7. RESPONSABILITÉ

L'Animation se déroule dans un cadre convivial et sécurisé.

Toute personne ne respectant pas ces règles pourra être **exclue immédiatement** de l'Animation, sans possibilité de réclamation.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de **mauvaise utilisation du matériel**, de **non-respect des consignes** ou de comportement inapproprié du participant.

8. DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées (prénom, nom, adresse email) sont utilisées exclusivement dans le cadre de l'Animation et des communications du centre commercial La Combe.

Conformément à la **Loi fédérale sur la protection des données (LPD)**, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant l'Organisateur.

9. DROIT À L'IMAGE

Des **photos et vidéos** pourront être réalisées durant l'Animation à des fins de communication (réseaux sociaux, site internet, supports promotionnels).

Toute personne apparaissant de manière identifiable devra avoir **préalablement signé une autorisation de droit à l'image**.

À défaut, aucune image ne sera exploitée.

10. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'Animation implique l'**acceptation pleine et entière** du présent règlement.

Le règlement est disponible sur place pendant toute la durée de l'Animation et peut être communiqué sur simple demande.

11. DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

Le présent règlement est soumis au **droit suisse**.

Tout litige relatif à l'Animation sera soumis aux **tribunaux compétents du canton de Vaud**.